

REGLEMENT INTERIEUR APC-PILATES

1. ADHESION

Chaque élève, que ce soit pour un abonnement, un cours à l'unité ou un stage, doit s'acquitter du montant de l'abonnement, cours à l'unité ou stage choisi et des frais d'adhésion annuels de 12€ à l'ordre l'APC-Pilates et de 16€ à l'ordre du CIQ de la Panouse .

Un certificat médical d'aptitude à la pratique des activités proposées, datant de moins de 3 mois est à fournir. Les cours sont accessibles uniquement aux personnes ne présentant pas de problème de santé incompatible avec ces pratiques. Il est de la responsabilité de l'adhérent de s'assurer de ses aptitudes au préalable.

Les inscriptions pour les abonnements annuels commencent mi-juin, pour la rentrée de Septembre. Le nombre de participants aux cours étant limité, le seul moyen de réserver une place pour la rentrée prochaine, est de régler l'abonnement par avance, en adressant l'ensemble des documents requis par courrier, à l'adresse qui vous sera communiquée, lors de votre demande d'inscription ou sur place avant la fermeture estivale.

L'abonnement annuel a une durée de 10 mois et correspond à la durée d'une année scolaire, de Septembre à Juin inclus. Votre dossier d'inscription pour un abonnement annuel, doit comprendre :

- Le règlement intérieur daté et signé . Il peut être retourné par e-mail, par poste ou remis en main propre au moment de votre inscription.
- Le règlement par chèque de l'abonnement choisi.
- L'adhésion annuelle de 16€ au CIQ de la Panouse.
- L'adhésion annuelle de 12€ à l'APC.
- Un certificat médical valide.

Avant la date de début des cours en Septembre, les abonnements annuels souscrits par avance sont remboursables, en prévenant au minimum une semaine avant la date du début de l'abonnement. Passé ce délai, l'abonnement est dû.

Les abonnements annuels souscrits en Septembre au moment de la reprise, prennent effet le jour de souscription et ne sont pas remboursables.

Les abonnements annuels souscrits en cours d'année sont calculés au prorata et doivent avoir une durée minimale de 5 mois.

2. REGLEMENT

Les cours à l'unité et stages en salle ou en visioconférence se règlent en ligne via Paypal de manière consécutive à votre inscription . Seul le paiement permettra de valider votre inscription. Après paiement, aucun remboursement ne sera possible.

Les abonnements annuels (10 mois) commencent en Septembre et se terminent fin juin.

Les abonnements annuels sont à régler en intégralité, à l'inscription. Vous aurez la possibilité d'établir jusqu'à 3 chèques, à remettre dès votre inscription pour régler votre forfait. Cette facilité de paiement ne signifie pas que l'abonnement est en partie remboursable. Tout abonnement entamé est dû dans son intégralité.

Tout cours inclus dans un abonnement et non effectué, peut être rattrapé, en fonction des places disponibles.

Les cours à l'unité, stages, cours particuliers et semi-particuliers réservés et non honorés seront perdus.

Les abonnements, les cours à l'unité, stages, cours particuliers et semi-particuliers sont nominatifs. Aucun échange n'est possible.

En cas d'hospitalisation ou de blessure nécessitant l'arrêt des activités (fracture, intervention chirurgicale...) et sur présentation d'un certificat médical d'incapacité temporaire, les abonnements pourront, à titre exceptionnel, bénéficier d'un report.

3. DEROULEMENT DES COURS ET RESERVATION

Le nombre d'élèves par séance est limité pour un suivi optimum de chacun. Seules les personnes choisissant un abonnement, auront une place réservée sur 10 mois et pourront bénéficier des tarifs réduits pour les stages et les cours à l'unité.

Les personnes désirant suivre une séance à l'unité, ne peuvent être assurées de participer si le cours est complet, les personnes ayant un abonnement étant prioritaires.

Les cours à l'unité et stages se réservent et se règlent par avance, uniquement en ligne sur le site www.apc-pilates.com , au plus tard 24 heures avant le cours choisi. En cas d'annulation de votre part après paiement, aucun remboursement ne sera possible. Réserver et payer un cours à l'unité ou un stage est possible jusqu'à 24H avant le début de l'activité choisie.

Les cours et autres activités en visioconférence se dérouleront via la plateforme zoom. Il appartient à chaque élève de s'assurer qu'il est en mesure de suivre un cours par ce système.(connexion Internet ,compatibilité du matériel).
L'atelier se dégage de toute responsabilité,en cas de problèmes techniques concernant votre matériel de connexion et de visionnage.Un mode d'emploi pour suivre un cours en visioconférence est détaillé sur le site www.apc-pilates.com .

Certains cours peuvent ponctuellement être annulés par l'enseignant.Les élèves seront informés par mail.Ces cours seront à récupérer.

Les portables doivent être éteints,afin de respecter les élèves et l'enseignant.

La ponctualité au cours est demandée. Il est impératif d'arriver 15 min minimum avant le début du cours.
Ce temps est nécessaire pour organiser l'espace en fonction du nombre de participants,ainsi que pour appliquer les mesures d'hygiène imposées par la crise sanitaire liée au Covid.
A l'heure du cours, il ne sera plus possible d'accéder à la salle,la porte d'entrée sera close et le cours sera perdu et non remboursable.

Pour toute activité en visioconférence,il sera impératif d'être en ligne et connecté à zoom dans la salle d'attente virtuelle de votre cours,15 min avant le début du cours.Passé un délai de 5 min avant le début du cours,il ne sera plus possible de rejoindre la visioconférence.Votre cours sera perdu et non remboursable.

La direction décline toute responsabilité en cas de perte,vol ou détérioration des affaires personnelles introduites par les usagers dans les locaux.

4. PERIODES DE FERMETURE DE L'ATELIER

L'atelier sera fermé une semaine sur deux pendant les vacances scolaires de la Toussaint,d'hiver et de Pâques.L'atelier sera fermé durant les vacances de Noël.
Sur ces périodes,les élèves ayant un d'abonnement,bénéficient des vidéos qu'ils peuvent utiliser à volonté,pour la pratique à domicile.

5. HYGIENE

Par mesure d'hygiène,chaque adhérent doit porter une tenue adaptée à la pratique.
Les élèves sont tenus de se déchausser à l'entrée de la salle,d'apporter leur propre tapis et de se munir d'une serviette à poser sur le tapis de sol.
Chaque participant s'engage à respecter les protocoles sanitaires en vigueur durant les cours organisés par l'Atelier
Toutes les mesures d'hygiène relatives au Covid,sont détaillées sur le site <https://www.apc-pilates.com> .

6. COMMUNICATION

Les informations sur les activités et les actualités de l'Atelier (planning des cours, tarifs, vacances etc...) sont communiquées sur le site internet www.apc-pilates.com .

7. COMPORTEMENT

Après inscription,l'élève est tenu d'observer les consignes de l'enseignant,de les respecter et de respecter les règles de sécurité et d'hygiène en vigueur,ainsi que les lieux et le matériel pédagogique.

Un comportement bienveillant et respectueux à l'égard de tous est demandé.

La direction se réserve le droit d'exclure sans préavis,ni indemnité toute personne dont l'attitude,les propos ou le comportement,seraient contraires aux bonnes mœurs,aux règles d'hygiène,de sécurité et non conformes au règlement intérieur.

Lu et approuvé

le

à

Signature: